

# LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Ce nouveau numéro de la Lettre E est consacré à un sujet que le BTP a depuis longtemps intégré dans ses process : la gestion des déchets. Il existe aujourd'hui un réel savoir-faire, des filières qui fonctionnent. Mais les enjeux se renforcent avec une législation qui pose un cadre de plus en plus contraint : avec la loi AGECE, de nombreuses dispositions voient le jour.

Si elles donnent une impulsion positive, leur application repose sur plusieurs facteurs : l'implication coordonnée de tous les intervenants de l'acte de construire, de bonnes conditions sur les chantiers en termes d'espace et d'organisation pour pouvoir trier et récupérer les déchets. Ces pratiques sont à l'œuvre dès que ces conditions sont réunies. C'est ce qu'illustre ce numéro, avec de nombreux exemples qui s'inscrivent dans la dynamique de l'économie circulaire et montrent la diversité des solutions.

Dans notre secteur d'activité, nous faisons ainsi en sorte de générer le moins de déchets possible et de retourner aux industriels ceux qui peuvent être réutilisés ou réemployés : palettes, chutes de laine de roche, polystyrène... Avant de lancer une commande, nous vérifions que nous n'avons pas en stock de matériaux aux propriétés équivalentes. Nous sommes attentifs aux eaux de rinçage de nos outils et utilisons une machine

spécifique en circuit fermé pour préserver le réseau.

La démolition ouvre des pistes intéressantes comme le réemploi des prises électriques ou encore la dépose des anciens systèmes d'isolation par l'extérieur, réflexion qui mériterait d'être mutualisée et accompagnée : plutôt que de les mettre dans une benne, qu'est-il possible de faire de ces matériaux qui ont 30 ou 40 ans ? Plus largement, et même si de nombreux freins persistent, la profession est prête à relever le défi du réemploi, sans toutefois brûler les étapes. Là aussi, le bon calendrier est crucial pour être au rendez-vous.

**"LE BTP A DEPUIS LONGTEMPS INTÉGRÉ DANS SES PROCESS LA GESTION DES DÉCHETS. IL EXISTE AUJOURD'HUI UN RÉEL SAVOIR-FAIRE, DES FILIÈRES QUI FONCTIONNENT."**

**François Reppelin**  
Président de la commission  
Énergie et Bâtiment  
responsable de BTP Rhône

## CONTEXTE & ENJEUX

# DANS LA DYNAMIQUE DE LA LOI AGECE

Le secteur de la construction est l'un des secteurs les plus producteurs de déchets en France :

46 millions de tonnes par an pour le Bâtiment, et un coût de gestion de 3 milliards d'euros, 185 millions de tonnes annuelles pour les TP.

Mais la filière est aussi active depuis des décennies dans les démarches de traitement, valorisation et recyclage, qui plus est en privilégiant les ressources locales. Citons par exemple la valorisation et remise sur le marché des gravats inertes par le biais de centres de recyclage locaux, sous forme de sous-couches routières ou de remblais.

Le cadre réglementaire a beaucoup évolué ces derniers temps. L'Union européenne a fixé à **70% les objectifs de valorisation des matières et déchets issus du BTP** (en vue du réemploi, recyclage ou autre valorisation).

Le dispositif français repose principalement sur la loi AGECE de février 2020 (loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire), qui renforce les obligations de tri et de traçabilité, promeut la notion de réemploi et prévoit la mise en place

d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le secteur du Bâtiment. Reportée au plus tard au 1er janvier 2023, l'entrée en vigueur de la REP Bâtiment a pour objectif de renforcer le maillage des points de collecte, faciliter la récupération et la valorisation des déchets du second œuvre, soutenir les collectivités dans le traitement des déchets issus des chantiers des particuliers et résorber les dépôts sauvages.

**"LA FILIÈRE EST ACTIVE DEPUIS DES DÉCENNIES DANS LES DÉMARCHES DE TRAITEMENT, VALORISATION ET RECYCLAGE, QUI PLUS EST EN PRIVILÉGIANT LES RESSOURCES LOCALES."**

# LA VALORISATION MATIÈRE

83%

DE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS DU SECTEUR BTP EN AURA (SOURCE ETUDE CERC)

67%

DE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS DU BÂTIMENT (SOURCE ETUDE REP ADEME 2020)

# LA LETTRE



N°2

AVR/MAI 2022

# LES DÉCHETS : RECYCLAGE & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

# DANS CE NUMÉRO



Didier LENOIR



Emeline BAUME



Stéphane EYRAUD



François REPPÉLIN



Cédric MOSCATELLI



Thierry DE GASPERIS



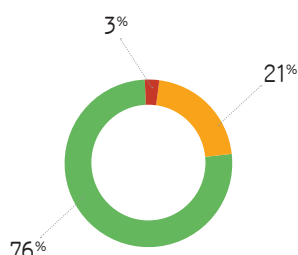
Chloé CHETELAT



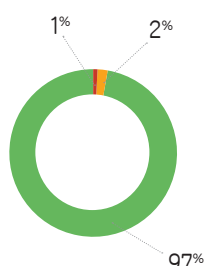
Bruno MEDORI

## RÉPARTITION DU GISEMENT

- RÉPARTITION DES DÉCHETS DANS LE BATIMENT

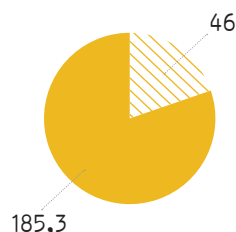


- RÉPARTITION DES DÉCHETS DANS LES TRAVAUX PUBLICS

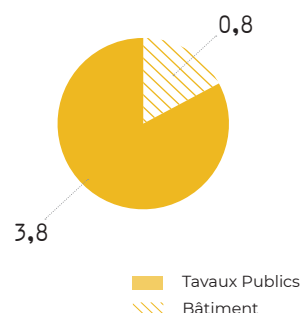


■ Déchets inertes ■ Déchets non dangereux ■ Déchets dangereux

- QUANTITÉ DE DÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ DU BTP GÉNÉRÉE EN FRANCE (EN MT/AN)



- QUANTITÉ DE DÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ DU BTP GÉNÉRÉE SUR LE BASSIN ÉCO DE LA MÉTROPOLE (EN MT/AN)



### PISTES DE RÉFLEXION

## DES LEVIERS POUR FAIRE BOUGER LA FILIÈRE

Avec un taux de valorisation matière approchant les 83% du gisement de déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur du BTP n'a pas à rougir. Cependant, si le traitement des déchets inertes et des matériaux de structure s'est bien développé depuis les années 2000, de nouveaux enjeux se précisent au travers de la loi AGECL(1) pour les matériaux du second œuvre, pour lesquels des **freins importants** subsistent aux différents stades. **Économiques**, tout d'abord, en raison du surcoût de main d'œuvre qu'entraînent le tri et le traitement ; **assurantiels** ensuite, en raison notamment des tests que doivent subir les matériaux réemployés pour prouver leur robustesse et leurs performances ; **réglementaires** également, car beaucoup de discussions restent à mener, à l'exemple de la REP Bâtiment ; **comportementaux** enfin, notamment en ce qui concerne la déconstruction et le tri sur chantier, qui supposent d'autres métiers, d'autres engins et davantage de temps.

**"INSCRIRE LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE AU SENS LARGE, ET EN CONSÉQUENCE CE QUI A TRAIT À LA GESTION DES DÉCHETS, DANS UNE VISION D'ENTREPRISE, CONSTITUE UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ CERTAIN POUR LES JEUNES GÉNÉRATIONS."**

La commande publique est ce qui entraîne le plus d'actions, sous l'impulsion de l'article 58 de la loi AGECL. Le texte fixe en effet aux acheteurs publics des seuils annuels de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Si le sujet est un engagement gouvernemental fort, ses aspects techniques peuvent le rendre difficile à appréhender par les collectivités, des formations étant prévues pour remédier à cette difficulté. Et même si la notion de mieux-disant fait forcément partie de l'équation, la règle du moins-disant continue à prévaloir. Face à ces freins, quels leviers peuvent être actionnés ?

Le sujet comportemental est l'un des plus complexes à appréhender. Mais comme le rappelle Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'INEC(2), « *inscrire la problématique environnementale au sens large, et en conséquence ce qui a trait à la gestion des déchets, dans une vision d'entreprise, constitue aujourd'hui un facteur d'attractivité certain pour les jeunes générations, préoccupées par l'urgence climatique et qui sont par essence des acteurs de changement.* »

C'est aussi, classiquement, de la contrainte que pourront naître les opportunités : « *dans la feuille de route de l'économie circulaire figure la sécurisation des approvisionnements* » précise Emmanuelle Ledoux. « *Avec les crises sanitaire et géopolitique, l'enjeu de trouver des solutions qui nous rendent moins dépendants des importations est devenu majeur.* »

Sur le plan économique, c'est l'échelle qui pourra entraîner une baisse des coûts et une meilleure répartition de la valeur sur l'ensemble de la chaîne. Sans oublier que le réemploi crée de l'emploi : une dynamique vertueuse pour la collectivité.

# “L'ACTEUR PUBLIC DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SA MAÎTRISE D'OUVRAGE”

**Comment avez-vous mis en place l'économie circulaire sur la Métropole ? Quelles ont été vos actions les plus significatives ?**

*Un des premiers points, que j'ai souligné en arrivant à la vice-présidence, est que l'économie circulaire se situe bien du côté de l'économie et non pas des déchets, ce qui est extrêmement important car le message politique est bien de refondre nos modèles économiques. Cela va coûter plus cher d'enfouir et d'incinérer, tant mieux, cela force tous les acteurs économiques à faire des offres de service – si on se centre sur le BTP – qui intègrent l'écoconception, la circularité matière-matériaux et aussi leur fin de parcours. Dans la circularité matière-matériaux, il y a le tri sur chantier, le curage sélectif et la dépose sélective, le réemploi... De mon point de vue, l'acteur public quel qu'il soit doit être exemplaire sur sa maîtrise d'ouvrage et faciliter les choses avec du foncier, de*

*l'immobilier, de la formation ou de l'accompagnement formatif, voire de l'insertion.*

**Comment faire pour trier sur les chantiers en zone urbaine où la place est comptée ?**

*J'entends bien la problématique. Notre démarche est de dire : la base c'est le tri sur le chantier, comment peut-on vous aider ? Notre travail, c'est accompagner la transformation des filières, c'est-à-dire envoyer des signaux, ce n'est jamais de la conditionnalité. C'est ce que nous portons dans le cadre de deux expérimentations : Chantier R, dont la démarche est d'accompagner le tri sur le chantier, et Station R, qui vise à accompagner le réemploi de matière et matériaux, la dépose sélective, le stockage et leur positionnement ailleurs. Nous avons aussi un sujet sur les terres excavées qui impose aux collectivités et opérateurs de s'organiser pour avoir du foncier, des plateformes dédiées à*

Émeline Baume est première vice-présidente de la Métropole de Lyon, déléguée à l'Économie, l'Emploi, au Commerce, Numérique et à l'Achat public.



*ces activités de stockage-entrepôt avec redistribution de terres ou de matériaux.*

**Avez-vous noté des premiers résultats sur les comportements ?**

*Ils bougent mais pas assez vite. Pour le tri sur chantier, cela dépend vraiment des entreprises, des conducteurs de travaux, voire du client. Pour ce qui est de la construction, nous sommes dans un environnement où il s'agit encore de produire aux meilleurs coûts et tenir les délais. Je pense que demain il y aura une telle volatilité des prix sur l'énergie comme sur les matières-matériaux que les clients et les architectes laisseront les entreprises composer avec les réalités du moment, dans la mesure où l'ensemble correspond bien à la RE 2020, l'idée étant d'utiliser un maximum les matériaux géosourcés et d'abaisser l'énergie grise. La Métropole qui porte des*

*projets se devra d'être exemplaire sur ces sujets.*

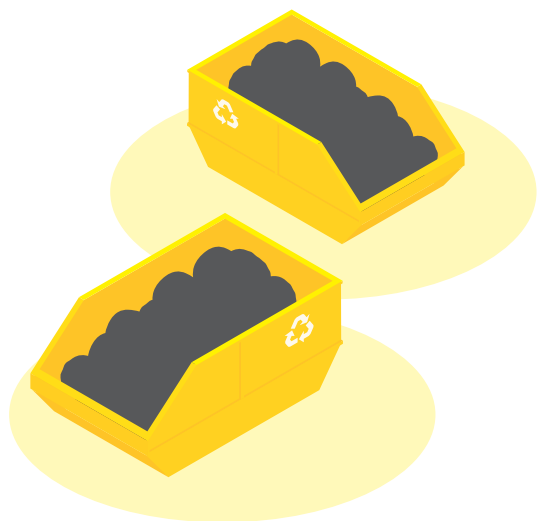
**Ces nouvelles approches sont-elles susceptibles d'attirer de nouveaux jeunes dans les métiers du BTP qui peinent à recruter ?**

*Bien sûr. Les métiers de l'acte de construire sont utiles, ils ont du sens, ils font vraiment partie des métiers qui doivent pleinement intégrer les enjeux carbone, les enjeux de l'urgence écologique ou climatique. Ils offrent des opportunités de faire ici et maintenant.*

**“NOTRE TRAVAIL, C'EST ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES FILIÈRES, C'EST-À-DIRE ENVOYER DES SIGNAUX”**

## “IL FAUT QU'ON AILLE BON TRAIN POUR LA PLANÈTE”

Didier Lenoir dirige « Lenoir Métallerie », une entreprise d'une centaine de personnes spécialisée dans la serrurerie acier, la menuiserie alu et les façades, et dont le siège est à Villeurbanne. Elle possède son propre bureau d'études, ses ateliers et dispose de ses propres équipes de pose. Didier Lenoir est aussi le président de « Construire Pro ».



**Comment une entreprise du Bâtiment gère-t-elle ses déchets ?**

*Au sein de l'entreprise, nous avons des bennes pour récupérer le vitrage, l'acier, l'aluminium, l'acier inoxydable, le bois, les autres déchets non dangereux, les déchets dangereux...*

*Nous sommes organisés pour et donc nous valorisons une grande partie de nos déchets. Nous envoyons aussi au recyclage nos documents papiers, les archives avec lesquelles on fait des balles.*

**Où envoyez-vous les contenus de ces bennes ?**

*Nous avons différents prestataires qui soit les reprennent gratuitement, soit nous rémunèrent pour les valoriser. Cela dit, nous avons la chance de travailler les métaux qui sont recyclables.*

**Comment faites-vous pour poser autant de bennes autour de vos chantiers, notamment en ville ?**

*Les bennes restent à l'entreprise, mes compagnons disposent de Big Bag sur place.*

**Qu'est-ce que vous ne pouvez pas valoriser et qu'en faites-vous ?**

*Des petits éléments de plastique comme des cales, et des déchets un peu à la marge comme la poussière, ou des emballages... Ils sont repris par un prestataire qui les emmène en enfouissement.*

**Tenir un chantier propre, gérer ses déchets, cela a donc un coût, vous avez dû investir ?**

*Oui, mais nous nous y retrouvons. Nous nous sommes organisés parce que nous sommes une profession qui travaille des matériaux à forte valeur ajoutée ; nous essayons donc de ne pas gaspiller.*

*Sinon, la propreté sur un chantier, c'est comme la sécurité, si c'est bien anticipé, ça ne coûte pas plus cher. Et si on a formé son personnel, si on lui a donné les moyens de travailler en générant un minimum de déchets et de collecter au fur et à mesure les déchets produits - lors les phases de fabrication pour les entreprises qui ont des ateliers, ou dans les phases de pose pour la plupart des corps d'état -, c'est quelque chose qui se fait naturellement et qui ne va pas grever le coût. Cela va contribuer à l'image du secteur, à la propreté des espaces et l'hygiène, et donc à la sécurité et à la qualité de l'ouvrage.*

**Est-ce que la réglementation va trop vite selon vous, on vient de passer de 5 à 7 flux, on vient de repousser la REP Bâtiment d'un an...**

*Je pense qu'il faut qu'on aille bon train pour la planète. Après, tout cela se fait dans un contexte où nos marges sont très érodées dans le Bâtiment, où nous avons du mal à vendre, du mal à acheter, du mal à trouver du personnel... donc on passe beaucoup d'énergie sur d'autres sujets alors que la gestion de déchets doit être une priorité.*





# “RÉEMPLOYER, RÉUTILISER, RECYCLER, VALORISER”

Stéphane Eyraud, 52 ans, directeur général de Stracchi (canalisations), et gérant de Revaly, un centre de recyclage situé à Vaugneray, est également vice-président de la chambre de Recyclage à la fédération BTP Rhône et Métropole, seule chambre départementale en France dont les travaux sont souvent pris pour modèle.

## « Recycler » pour une entreprise de TP, qu'est-ce que cela signifie ?

À chaque fois qu'une entreprise de TP travaille elle produit des déchets, du béton, de l'enrobé, de la terre... Pour nous, il y a quatre mots essentiels : « Réemployer », les matériaux extraits sont utilisés sur le même site ; « Réutiliser », les excédents de chantier servent à d'autres chantiers ; « Valoriser », les terres inertes quittent le site et vont en remblaiement de carrière ou sont utilisés par le monde agricole ; et « Recycler ». Nous rentrons le béton, l'enrobé et la terre dans nos centres de recyclage. Le béton et l'enrobé sont mélangés et concassés avant d'être utilisés en remblaiement de tranchée, en plateforme de bâtiment, de parking... C'est décrit par **Le guide des graves de déconstruction** depuis 2005. Le matériau est classé pour déterminer son emploi.

## Que devient ce que vous ne pouvez pas revaloriser ?

Une partie de la terre peut être traitée à la chaux, ce qui la rend techniquement réutilisable. **Le guide des graves chaulées** de 2013 en décrit les conditions et usages. Partout où il n'y a pas de possibilité de valoriser directement la terre, je pense que ce

sera l'avenir. Nous sommes prêts à utiliser cette terre et son besoin va s'imposer.

## Mais quand vous déconstruisez, les déchets ne sont pas que béton ou terre ?

La déconstruction fait partie du monde des TP. Plus nous trierons en amont, mieux ce sera. C'est l'objet des fameux 7 flux, tri imposé par la loi : papier, bois, métal, verre, plastique, fractions minérales et plâtre. La limite à la mise en place du tri de ces flux, c'est le manque de place - il faut sept bennes sur le chantier - notamment sur la Métropole où des dérogations restent nécessaires. Les bennes sont ensuite prises en charge par les plateformes de regroupement-tri, nombreuses dans le Rhône.

## Pourquoi le Département du Rhône est-il en avance sur le recyclage ?

C'est historique. Dans les années 90, le Rhône a commencé à faire du recyclage car dans l'ouest du département, dans le Beaujolais, il y a un manque de carrières. Il fallait trouver une solution pour réutiliser les matériaux et maîtriser les coûts, notamment de transport.

Il est évident que des régions qui ont des ressources énormes sont moins tournées naturellement sur le recyclage. Parallèlement, depuis 2002, la création de la chambre professionnelle de recyclage a permis de structurer la filière, de professionnaliser le métier et de rassurer les maîtres d'ouvrage et bureaux d'études.

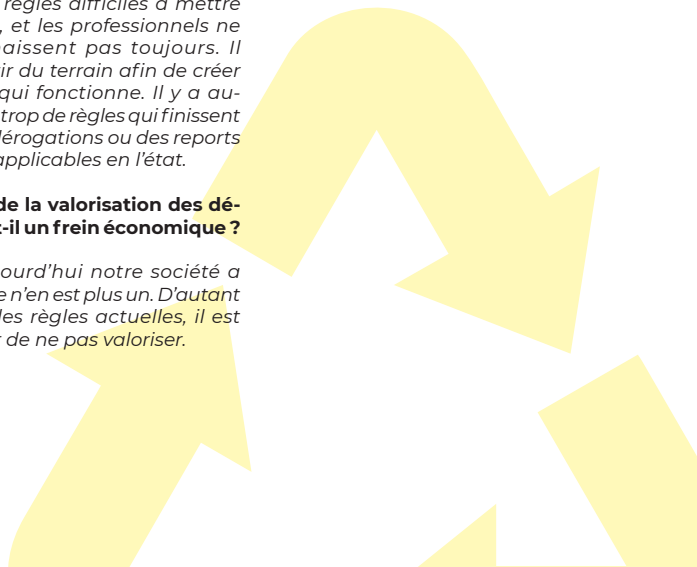
## Souffrez-vous d'un excès de réglementations ?

Oui, on va trop vite. Aujourd'hui, on crée des règles difficiles à mettre en place, et les professionnels ne les connaissent pas toujours. Il faut partir du terrain afin de créer un outil qui fonctionne. Il y a aujourd'hui trop de règles qui finissent par des dérogations ou des reports car non applicables en l'état.

## Le coût de la valorisation des déchets est-il un frein économique ?

Non. Aujourd'hui notre société a évolué. Ce n'en est plus un. D'autant qu'avec les règles actuelles, il est plus cher de ne pas valoriser.

“IL FALLAIT TROUVER UNE SOLUTION POUR RÉUTILISER LES MATÉRIAUX ET MAÎTRISER LES COÛTS, NOTAMMENT DE TRANSPORT”





# "IL N'Y A PAS AUJOURD'HUI DE RÉEL MARCHÉ POUR LE RÉEMPLOI"

**Quand une entreprise déconstruit, comment procède-t-elle pour gérer et valoriser ses déchets ?**

Au niveau de la législation actuelle, ce que l'entreprise produit quand elle déconstruit, ce sont des déchets. Il faut séparer l'acte de déconstruire en deux parties. La première concerne la structure gros-œuvre, le béton, les aciers, le bois, voire le verre... Sur toute cette partie-là, il existe des filières de recyclage qui fonctionnent, les produits sont réutilisés entre 90 et 95%, hors matériaux pollués. Nous préservons donc les matériaux et les matières premières. La seconde partie concerne le curage, la déconstruction de tous les matériaux de second œuvre, comme les planchers, les cloisons, les portes, les sanitaires, les moquettes... Tout ce qui est à l'intérieur du bâtiment.

**Cette seconde partie prend quel chemin ?**

Une partie en réutilisation, les câbles électriques par exemple. Tous les produits de curage deviennent des produits d'occasion qui préservent la ressource. Mais qui dit produits d'occasion dit

acheteur, et ils ne sont pas simples à trouver, notamment à cause des normes sans cesse en évolution. Aujourd'hui, il n'y a pas de réel marché pour le réemploi, celui-ci est essentiellement tourné vers des associations et des particuliers, une partie mineure du marché. Si les professionnels ne s'approprient pas le sujet du réemploi, il restera marginal.

**"NOUS DEVONS COMMENCER À ÊTRE VERTUEUX DÈS LA CONCEPTION, CONSTRUIRE EN PENSANT À LA RÉUTILISATION FUTURE."**

**Pourtant les filières de recyclage existent bien pour le plâtre, le bois etc.**

Toutes ces parties-là sont maîtrisées et fonctionnent économiquement. Le verre, le béton, le câblage, etc... Mais le recyclage

n'est pas le réemploi. Pour nous à partir du moment où des filières de recyclage fonctionnent et que nous préservons la matière première, nous sommes déjà vertueux. Aujourd'hui le réemploi est extrêmement difficile.

**Que vous impose la loi aujourd'hui ?**

La loi dit que nous devons traiter un certain pourcentage de nos déchets. Mais rien qu'avec tout ce qui est gros œuvre, nous sommes largement conformes. En clair, s'il n'y a pas aujourd'hui de volonté politique affichée de réutilisation de ces produits de curage, il ne se passera rien. De notre côté, **nous prônons un diagnostic ressource pertinent et quantifié préalable à la phase de curage.** Un diagnostic effectué par un indépendant qui évalue en amont ce qui peut être repris ou non. Ce qui va nous permettre de déterminer ce que nous devons déconstruire avec soin ou pas.

**Que faire alors pour valoriser ces produits du curage ?**

Bruno Medori, Directeur Auvergne-Rhône-Alpes de Razel-Bec, filiale TP du groupe Fayat, est le président de la chambre « Déconstruction » de la section TP.

Nous devons être pragmatiques. Il ne faut pas renverser la table et y aller étape par étape.

**Les filières ont aujourd'hui vraiment évolué, et sont matures, comme celles des bétons par exemple.** L'effort des maîtres d'ouvrage ne doit pas porter là-dessus. D'autres filières sont naissantes. Sur elles, il faut être lucide et pragmatique. L'utilisateur final va acheter un produit d'occasion qui sera paradoxalement plus cher à mettre en place et en œuvre. J'ajoute qu'il y aura toujours un pourcentage de déchets entre la déconstruction et le réemploi qui seront stockés sur des plateformes de centres de tri et finiront en décharge.

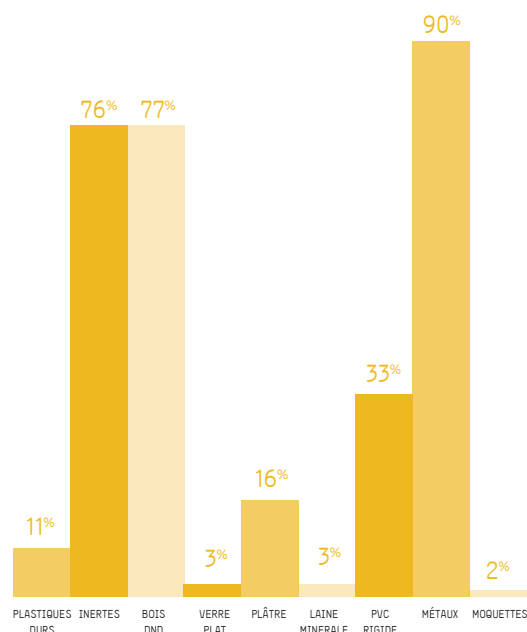
**Comment favoriser le réemploi selon vous ?**

Nous devons commencer à être vertueux dès la conception, construire en pensant à la réutilisation future.



## TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS POUR LE SECTEUR BÂTIMENT EN FRANCE

Source : Étude de préfiguration Ademe 2020







# “UN ATELIER D’INSERTION POUR DÉMANTELER LES DÉCHETS COMPLEXES”

Tri, traçabilité, réemploi : vers une nouvelle culture de chantier

**“UN AMBASSADEUR DU TRI, QUI SOIT GARANT DE SA BONNE QUALITÉ.”**

L’un des enjeux clés du traitement des déchets de chantier réside dans le tri à la source. Principal problème : la formation. Au sein des CAP, Bac pros, il n’existe pas de sensibilisation aux déchets de chantiers. Un manque qui nuit à la réussite du tri : si, dans une benne à cartons, le salarié jette par exemple du carton avec des cales polystyrène à l’intérieur, l’erreur va pénaliser le reste de la chaîne de traitement. Et comme un chantier peut accueillir jusqu’à douze corps d’état en co-activité, il est impossible d’identifier qui a commis cette erreur. Pour y remédier, Thierry de Gasperis, président de Rhône Environnement et secrétaire de la chambre « recyclage » de la fédération BTP Rhône et Métropole, suggère de nommer sur chaque gros chantier, « un ambassadeur du tri, qui soit garant de sa bonne qualité. »

Insertion et création de nouveaux emplois

**“DANS LES CINQ À DIX PROCHAINES ANNÉES, NOUS ALLONS RÉVOLUTIONNER L’EMPLOI DANS LE DÉCHET AVEC LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES”**

Autre étape cruciale : le démantèlement des déchets complexes. « Depuis octobre dernier, explique-t-il, Rhône Environnement alloue 1 000 m<sup>2</sup> de bâtiment à un atelier chantier d’insertion (ACI) dédié à ces opérations. Il traite par exemple les fenêtres à vitrage : en théorie, chaque matériau d’une fenêtre est recyclable, mais encore faut-il séparer, démanteler les composants ; c’est ce que fait cette structure d’insertion dont nous sommes le principal client pour l’instant. Sur les quatre salariés de l’atelier que nous avons formés, deux ont déjà

été embauchés. Pour moi, dans les cinq à dix prochaines années, nous allons révolutionner l’emploi dans le déchet avec la création de nouveaux postes. »

Trier, c’est aussi permettre le réemploi de matériaux. Un sujet qui demeure très compliqué pour les constructeurs, d’autant que les normes évoluent sans cesse. Mais les prix proposés par le réemploi peuvent inciter à l’utilisation de matériaux d’occasion, portes, fenêtres ou autres... Un lot de fenêtres non démantelées peut aussi être revendu à un particulier qui mettra sur plan des ouvertures aux dimensions de ce lot à prix imbattable. C’est d’ailleurs le second volet de la loi AGECE : aller au-delà des sept flux de tri à la source.

## Gratuité et traçabilité

Tri et traçabilité doivent devenir une vraie culture de chantier, les maîtres d’ouvrage étant les premiers concernés, en tant que producteurs des déchets pour les opérations de réhabilitation et de démolition. « Mais nous en sommes encore loin, reconnaît Thierry de Gasperis. C’est aussi la raison pour laquelle l’État met en place la « Responsabilité élargie des producteurs », la fameuse REP Bâtiment

(voir page 7), qui promet la gratuité de la gestion des déchets si les choses sont faites dans les règles. Des éco-organismes contrôleront et donc répercuteront les manquements sur les prix de traitement des déchets. Chaque corps de métier devra surveiller que tout se passe bien. En proposant la gratuité, on supprime l’enjeu économique, on favorise donc les efforts de traçabilité. »

## La valorisation des déchets est-elle bien ancrée aujourd’hui ?

Oui mais nous sommes tributaires de la géopolitique. La Chine par exemple n’est plus demandeuse de déchets à recycler depuis le Covid. Et avec la guerre en Ukraine et ses conséquences sur le prix du gaz, des usines qui utilisent nos matières premières secondaires ne travaillent plus que la moitié du mois afin de ne pas consommer trop d’énergie.

# "NOUS AVONS SOLLICITÉ LE LABEL 2EC"

**Vous avez remporté l'appel d'offres lancé par la Métropole sur l'aménagement de l'ancien quartier militaire Ostérode. A quel moment du projet intervient le prévisionnel de la gestion des déchets et leur valorisation ?**

*C'est le devoir de la maîtrise d'ouvrage de fixer ses ambitions en la matière. Concernant Ostérode, c'est la Métropole en effet, qui est très sensible sur les sujets d'économie circulaire. A nous concessionnaire de les traduire opérationnellement et de l'imposer aux entreprises. Nous nous sommes donc posé les questions de gestion des déchets dès que nous avons été retenus car il y a beaucoup de démolition sur cet ancien site militaire de quinze hectares avec une vingtaine de bâtiments. Pour définir notre méthode de travail, nous avons sollicité le Label 2EC (Engagement Économie Circulaire construction et aménagement) porté par l'État et le CEREMA, et allons être le premier projet sur la Métropole à signer leur charte. Le label réclame une démarche très en amont de la gestion des déchets et un suivi très fin, de la démolition jusqu'à leur destination finale.*

**Tout va être démolé ?**

*Au début nous pensions tout démolir pour mieux densifier. Mais parmi les entreprises ayant occupé le lieu pendant cinq ans, l'une d'elles, dont l'activité porte sur le reconditionnement informatique, a souhaité rester sur le site en réhabilitant un entrepôt existant. Nous avons également sur place une recyclerie qui va déménager dans un bâtiment neuf qu'elle construit juste à côté, essentiellement réalisé à partir de matériaux de réemploi. Nous avons travaillé avec eux pour qu'ils se servent des matériaux dont ils auront besoin sur les bâtiments que nous allons démolir. Nous sommes sur un circuit vraiment court.*

**Dans la déconstruction, il vous restera beaucoup à valoriser ?**

*La bonne surprise est que la recyclerie va largement puiser dans les entrepôts à démolir, il nous reste peu à valoriser. Nous aurons un peu d'amiante, traitée par des spécialistes de désamiantage, de l'acier, et surtout des bétons, que nous allons concasser sur place et réutiliser pour des chaussées ou du remblai de fondations...*

**Chloé Chetelat est chef de projet chez D2P Aménagement, filiale du groupe Pegasus. D2P Aménagement est concessionnaire d'aménagement pour la Métropole sur le site de la caserne Ostérode à Rillieux-la-Pape. Début de la démolition fin mai-début juin.**



**Comment avez-vous préparé le second volet de l'aménagement, la construction ?**

*Ce sera un nouveau défi auquel nous pensons dès aujourd'hui. Nous avons une « charte chantier opérateur » pour nos promoteurs, avec tous les enjeux d'économie circulaire. Pour tout ce qui concerne les travaux d'aménagement, nous insisterons aussi sur le tri et le suivi des déchets. Avec un objectif de sobriété. Autre ambition de notre projet : être certifié HQE Aménagement. Nous aménageons une zone mixte, avec du logement, un parc d'activité, un hôtel, des bureaux, et des entreprises qui construiront leurs propres locaux auprès desquels nous ferons de la pédagogie et prescrirons des objectifs notamment en matière de gestion des déchets.*

**"POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT NOUS INSISTERONS SUR LE TRI ET LE SUIVI DES DÉCHETS AVEC UN OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ"**

## PRÉVENTION ET GESTION EFFICACE DES RESSOURCES

### GESTION DES DÉCHETS

Recyclage (matière et organique)

### OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Extraction/Exploitation et achats durables

Éco-conception (produits et procédés)

Écologie Industrielle et Territoriale

Économie de la fonctionnalité

### DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation et réutilisation)

Consommation Responsable (achat, consommation collaborative et utilisation)

## LA REP : L'ENJEU-CLÉ DE LA TRAÇABILITÉ

Évoquée dans ce numéro (voir l'article «Contexte et enjeux» page 1), la REP (responsabilité élargie des producteurs) est actuellement en phase intermédiaire. Comme le résume la FFB, «l'année 2022 sera ainsi mise à profit pour que les éco-organismes agréés puissent établir les conventions avec les collectivités et acteurs privés de la gestion des déchets de construction, afin de pouvoir enclencher au plus tard le 1er janvier 2023 les soutiens financiers».

**"SUIVRE CHAQUE DÉCHET DU CHANTIER À SA DESTINATION ULTIME"**

Pour l'heure, les éco-organismes attendent encore le cahier des charges qui leur permettra de demander leur agrément, les acteurs de la filière ne sont donc pas tous au complet. L'enjeu clé reste celui de la traçabilité, suivre chaque déchet du chantier à sa destination ultime, et son support administratif associé : le registre déchets

où doivent être consignés chaque déchet produit, sa nature, sa quantité, son origine et sa destination. Pour une traçabilité impeccable et rigoureuse, les entreprises ne sont pas seules face à cette complexité. Elles peuvent en effet s'appuyer sur les plateformes auxquelles elles confient leurs déchets : celles-ci sont capables de fournir des états détaillés des apports de chaque entreprise, qui constituent une excellente base pour les registres réglementaires.

**La région Rhône-Alpes, et notamment le département du Rhône, ont la chance d'être bien équipés en plateformes de traitement, elles seront des alliés précieux pour entrer dans la phase opérationnelle de la REP.**

# UNE RESPONSABILISATION DE LA CHAÎNE GLOBALE

« Depuis dix ans, un changement de culture assez fort est à l'œuvre, et l'on assiste à un investissement important de la part des entreprises dans la formulation et/ou la proposition de matériaux issus de l'économie circulaire. Aujourd'hui, cette démarche se généralise dans les marchés, sous l'impulsion des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. Nous sommes sur une responsabilisation de la chaîne globale, reposant sur la prise en compte de la valeur environnementale du chantier et des coûts associés aux process.

Cette ouverture constitue un vif extraordinaire d'innovation. Parmi les projets et dossiers que nous accompagnons depuis plusieurs années figure notamment le projet national MURE qui porte sur le multirecyclage des enrobés tièdes. Le dispositif repose sur la recherche collaborative menée par une cinquantaine d'acteurs avec une finalité très importante : prouver que la profession peut évoluer sans crainte de façon pragmatique, réglementaire et normative. Dans le cas présent, il s'agit d'abord de rassurer maîtres d'ouvrages et clients sur la nature de l'enrobé comme un matériau structurant et performant. Cela passe par la validation des process, prouvant que c'est qualitatif et que cela répond aux normes d'usage.

## Rassurer maîtres d'ouvrage et clients

Un projet national est également achevé sur le recyclage du béton (Recybéton) avec des résultats extraordinaires qui font apparaître des performances égales sinon supérieures à celles du béton neuf. Et la nature des matériaux « déchets » s'ouvre. Les filières de valorisation s'intéressent aux diverses cendres d'incinération où des partenariats de filière recyclage peuvent se monter en local, influant sur les process de chacun... Ces exemples illustrent bien une vision globale où le fait de réfléchir différemment en amont va favoriser des économies en aval. Des économies de carbone, de matériaux et, in fine, d'argent. Ces sujets et beaucoup d'autres seront au programme de la journée que nous organisons le 2 juin prochain avec le Cerema\* et le programme «IDfriches». Intitulée «**Déchets issus des chantiers du BTP : défis et opportunités pour une économie circulaire**», elle permettra de présenter des cas concrets, des initiatives menées par des entreprises et des maîtres d'ouvrage ainsi qu'un point à date sur les projets nationaux.»

Cédric Moscatelli,  
Président d'Indura

\*Climat et territoires de demain

# UN APPEL À PROJETS POUR AMENER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À MATURITÉ

Aider les entreprises à investir et à expérimenter de nouveaux produits et services pour développer une vraie pratique de l'économie circulaire : c'est l'objectif de l'appel à projets lancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, avec une enveloppe de 6 millions d'euros. Une vingtaine de projets ont été déposés, qui permettent de recenser et d'explorer différents aspects de l'économie circulaire.

# L'ESSENTIEL POUR BIEN GÉRER LES DÉCHETS



## ANALYSEZ LA NATURE DES DÉCHETS

Une signalétique élaborée par la Fédération Française du Bâtiment afin d'aider les entreprises de bâtiment à mieux trier sépare les déchets en trois catégories :



## LOCALISEZ LES POINTS DE COLLECTE LES PLUS PROCHES DE VOS CHANTIERS

Pour accompagner la filière dans la bonne gestion des déchets, la profession développe de nombreux outils, accessibles par tous sur les sites :

[www.dechets-chantier.ffbatiment.fr](http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr)  
[www.materrio.construction/](http://www.materrio.construction/)



# INDURA

Le territoire Auvergne-Rhône-Alpes est une région de pionniers dans le domaine des infrastructures et du génie civil. C'est sur ce terreau propice que naît et se développe INDURA, devenu aujourd'hui un acteur reconnu de l'innovation en la matière. Depuis 2015, INDURA fait partie intégrante de la stratégie CLUSTER de la région Auvergne Rhône-Alpes, outil de sa politique de développement économique orienté principalement sur l'innovation des entreprises et leur développement à l'international.